

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES UNE URGENCE DEPUIS 30 ANS ?

Pourquoi cet essai sur l'évolution des politiques d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ? Une double approche nous a motivé tout d'abord une activité professionnelle tournant autour de la formation professionnelle et l'accès à l'emploi pendant une trentaine d'années mais aussi un engagement militant dans le domaine syndical, politique et associatif depuis le début des années 1960.

De plus, bien qu'une génération sépare les problèmes de la jeunesse aujourd'hui de ceux qui ont conduit les jeunes puis l'ensemble des classes populaires à descendre dans la rue en 1968, il me semble qu'il faille noter certaines similitudes entre ces deux moments forts de notre histoire

1968, c'est la conjonction d'une crise qui concerne l'ensemble de la jeunesse où une société est bloquée sur le plan des mœurs alors que le modèle des valeurs transmises issues de la résistance est en complète contradiction avec le comportement moral de cette société durant la guerre d'Algérie et la décolonisation. Dans le même temps cette génération ressent les premiers retournements de la situation économique, avec les premières difficultés rencontrées par les nouveaux entrants sur le marché du travail. Les premiers plans sociaux d'envergure ont lieu avant 1968 : sud aviation à Toulouse, SAVIEM à Caen, Rhodiacéta ...).

Jusqu'au début des années 60 les jeunes qui arrêtaient leur scolarité trouvaient aisément un travail salarié¹ et pouvaient au cours de leur vie professionnelle, s'ils en avaient la capacité et le désir, progresser à l'intérieur de l'entreprise ; le nombre de niveaux hiérarchiques dans l'organisation des entreprises facilitait la progression sociale des travailleurs entrés au bas de l'échelle, d'autant plus que la promotion sociale était accompagnée par des crédits spécifiques de la formation professionnelle. Un ancien délégué à l'emploi, D. BALMARY, déclarait à la commission parlementaire chargée d'examiner l'utilisation des crédits de la formation professionnelle en 1994, que : « ... Il y a du trop peu dans le domaine de la promotion sociale et professionnelle...préserver des éléments de promotion sociale, c'est là quelque chose de nécessaire à la fluidité sociale ».

Le nombre d'enfants issus des classes populaires dans les universités est resté inférieur à 5% jusqu'au début des années 60 et la promotion intellectuelle des enfants des classes populaires passait par les grandes écoles scientifiques et commerciales et donc était réservée à une infime élite, ceux réussissant une scolarité « parfaite ». Les travaux des sociologues à

¹ Il n'était pas rare de voir lorsque l'on passait devant les entreprises et ceci quelque soit leur taille un panneau indiquant que l'entreprise embauchait sans spécifier un quelconque niveau de qualification.

l'époque notamment BAUDELOT et ESTABLET ont amplement montré le rôle de reproduction sociale de l'école.

C'est toutefois seulement au début des années 80, que l'insertion sociale et professionnelle des jeunes vient sur le devant de la scène de manière récurrente et touche l'ensemble de la jeunesse quel que soit son niveau de qualification et le statut social d'origine du jeune. La différenciation sociale forte, notée dans les années appelées par J. FOURASTIE « les 30 glorieuses », entre les jeunes issus des couches populaires, ceux provenant des couches moyennes (enfants d'employés, de commerçants, agents de maîtrise...) et les enfants de la bourgeoisie industrielle, commerciale ou intellectuelle n'est plus aussi significative à partir des années 80. Ce constat des difficultés rencontrées par la jeunesse à partir des années 80, apparaît d'autant plus paradoxal, que le niveau de qualification des jeunes s'est considérablement amélioré depuis la fin des années 50.

Un premier élément de réponse à ce paradoxe nous semble être à chercher dans l'évolution de l'organisation des entreprises durant la même période où l'on est passé des grandes unités de production aux nombreux échelons hiérarchiques à des petites unités où les échelons intermédiaires sont réduits voire supprimés². Les qualifications de niveau intermédiaire acquises soient par la formation sur le tas dans l'entreprise ou dans le cadre de la scolarité deviennent moins utiles dans les entreprises.

Un second élément est à rechercher dans l'évolution du rapport de force entre le salariat et les dirigeants économiques, durant les 30 glorieuses l'inflation a permis de gérer un certain statut quo social qui s'est réalisé au détriment des rentiers. La maîtrise de l'inflation a eu pour conséquence une évolution défavorable du rapport de force au détriment du monde salarial. Cette évolution touchant en premier les nouveaux entrants sur le marché du travail à savoir prioritairement les jeunes.

Très vite après mai 1968, les pouvoirs publics se sont préoccupés de mettre en place des dispositifs visant à fournir les outils permettant d'accéder à une qualification professionnelle pour les jeunes très éloignés de la qualification³. Dès 1970, des actions visant ces publics sont instituées⁴. Les plans BARRE de 1978 n'avaient encore qu'un objectif d'amélioration de la qualification, c'est seulement en 1981 avec le rapport « SCHWARTZ » que le problème d'insertion sociale et professionnelle des jeunes a été étudié dans une optique plus large que de faire accéder les jeunes à une meilleure qualification.

² Les travaux de l'école d'E. Mayo sont à cet égard précurseur de nouveaux modèles d'organisation dans les entreprises.

³ Les niveaux de formation vont du niveau I au niveau VI selon la grille interministérielle :

niveau I niveau supérieur à celui de la maîtrise

niveau II formation niveau licence ou maîtrise

niveau III formation niveau BTS ou DUT ou fin premier cycle enseignement supérieur

niveau IV formation équivalent au niveau Brevet professionnel ou baccalauréat professionnel ou technologique

niveau V formation équivalent au brevet études professionnelles (BEP) ou certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Niveau V bis ou VI niveau de formation inférieur au niveau V ci-dessus

⁴ A la demande du gouvernement, l'association pour la formation des adultes (AFPA) met en place des stages de préformation de jeunes demandeurs d'emploi pour les jeunes de 16 à 18 ans sortis du système scolaire sans aucun diplôme. Ces stages de 6 mois organisés visaient à donner aux jeunes les bases de connaissances générales considérées comme nécessaires (calcul, français...) et une initiation à une famille professionnelle technique (BTP, métallurgie...), l'objectif étant qu'à l'issue du stage le jeune entre en formation qualifiante à l'issue de laquelle il obtiendra une qualification professionnelle reconnue.

*

*

*

Bien que, dès 1981 les travaux autour de B. SCHWARTZ aient montré que le problème de l'insertion de la jeunesse devait être traité globalement les plans successifs mis en place par les gouvernements qui ont dirigé le pays ont privilégié dans une première étape l'amélioration de la qualification professionnelle des jeunes puis dans un second temps l'accès à l'emploi, sans tenir compte des autres aspects des difficultés que pouvaient rencontrer la jeunesse pour accéder à une insertion durable.

Bien souvent au contraire, les mesures qui permettaient d'assurer une autonomie financière à la jeunesse, nécessaire complément pour l'insertion dans la société ont été supprimées ou diminuées, voir refusées aux moins de 26 ans (allocation d'insertion, indemnisation du chômage, RMI...).

Peu à peu, les mesures pour l'insertion des jeunes ont été des tests pour remettre en cause des acquis du droit du travail (contrat à durée déterminée de 5 ans, salaire minimum inférieur au SMIC...).

C'est pourquoi, les différentes mesures sont présentées en suivant un ordre chronologique. Ce choix a été préféré à un exposé qui aurait regroupé les mesures selon qu'elles concernent plus particulièrement la formation professionnelle ou l'insertion directe dans l'emploi. Les plans pour l'emploi des jeunes, même si ils ont souvent mixés les mesures, les évolutions mentionnées ci-dessus apparaissent nettement. Enfin nous avons rejeté comme non opérationnel un découpage basé sur l'appartenance politique des gouvernements mettant en place les mesures pour l'emploi des jeunes.

Les plans pour l'emploi n'ont pas traité systématiquement de manière séparée les mesures à prendre pour les jeunes. Cependant les jeunes ont souvent fait l'objet de plans ou de mesures particulières au motif qu'ils constituent une catégorie spécifique non pas parce que les jeunes ont un rapport spécifique au travail, mais parce que ainsi que le mentionne R. CASTEL⁵ « la variable de l'âge cache ainsi une détermination plus profonde qui renvoie aux transformations structurelles du marché du travail : parce qu'ils sont le plus souvent les nouveaux arrivants sur ce marché, les jeunes subissent le plus impitoyablement les nouvelles politiques de la gestion de la main d'œuvre par les entreprises. »

La recherche a porté sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortis du système scolaire, c'est pourquoi nous n'aborderons pas les mesures concernant les formations en alternance gérées par l'Education nationale.

⁵ R. CASTEL les jeunes ont-ils un rapport spécifique au travail en France dans : « les jeunes et l'emploi dans les villes d'Europe et d'Amérique du nord dirigé par L. Roulleau-Berger et M. Gauthier éditions de l'Aube.

Ont fait l'objet, d'une analyse, notamment à partir des discussions lors des débats parlementaires et des documents élaborés par les services ministériels et administratifs du ministère en charge de l'emploi :

- Les différents types de stages d'insertion ou de formation créés
- Les travaux d'utilité collective (TUC)
- Les contrats emplois solidarité (CES)
- Le crédit formation individualisé (CFI)
- L'essai de SMIC jeune
- Le programme nouveaux services emplois jeunes (NS/EJ)
- Le programme trajet d'accès à l'emploi (TRACE)

Mais aussi, nous nous sommes intéressés aux mesures « éphémères » qui moins connues sont pourtant pleines de sens : allocation d'insertion, bourse d'accès à l'emploi, fonds de développement pour l'insertion des jeunes (FDIJ), défi-jeunes...

Comme il faut mettre une limite à cette étude nous n'avons fait qu'évoquer les mesures spécifiques des plans « BORLOO ». Cependant nous ferons une exception pour le contrat première embauche (CPE), contrat mort né compte tenu du mouvement social que sa présentation a entraîné, révélateur du rôle que certains politiques essaient de faire jouer à la jeunesse dans la remise en cause du contrat de travail à durée indéterminée (CDI),.

Pour chacune des mesures nous avons repéré le ou les axes principaux, les objectifs annoncés tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Les discussions parlementaires préalables au vote des textes législatifs ont fait l'objet d'un examen tout particulier, ainsi que le suivi des résultats du programme, les réactions dans la presse spécialisée ou non.

A ce stade nous avons fait le constat que les gouvernements qui se sont succédés ont tous mis en avant la formation pour améliorer l'insertion des jeunes, par contre les options idéologiques ont prévalu quant au contenu des mesures prises concernant l'accès à l'emploi : les gouvernements de droite axent les mesures sur la réduction du coût du travail pour les employeurs, les gouvernements de gauche mettent en avant la création d'emplois de type para public pour répondre à des besoins nouveaux ou insuffisamment pris en compte. Cependant lorsqu'il y a changement de majorité et une situation dégradée de l'emploi des jeunes, le nouveau gouvernement ne remet pas en cause les mesures mises en place par son prédécesseur ...

Toutefois, la durée d'application des mesures ne permet pas, c'est un reproche souvent adressé aux politiques de l'emploi en général, de mesurer leur impact car elles sont abandonnées dès que le premier ministre change, ne facilitant pas un regard critique sur l'efficacité en terme d'incidence de la mesure sur le chômage.

Qu'en est il pour les mesures jeunes ? chaque mesure a fait l'objet d'études, d'enquêtes et d'évaluations multiples tant par les services d'études du ministère, des organismes tiers, des corps de contrôle de l'Etat (inspection générale des affaires sociales -IGAS-, inspection générale des finances -IGF-, cour des comptes...).

Quel regard sur les résultats statistiques au vu des objectifs annoncés ? Comment sont intégrés les enseignements des mesures prises par les gouvernements successifs ? Les plans successifs malgré la qualité incontestable de bon nombre d'évaluations tiennent à peine compte des

enseignements des plans précédents. Malheureusement, quant à l'aspect financier des mesures, il mériterait un travail spécifique qu'il n'a pas été possible de mener à bien compte tenu des difficultés à retrouver tous les financements indirects et les coûts induits des différentes mesures mises en œuvre.

Toutefois, on peut relever un écart entre le contenu des mesures prises, toujours dans l'urgence et des mesures traitant en profondeur le problème de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. On peut s'interroger sur la mise en avant de l'urgence pour éluder un traitement au fond du problème de la jeunesse. Ceci d'autant plus que dès le rapport Schwartz de 1981, les questions de fond avaient été pointées.

Les jeunes dans la société actuelle sont reconnus de plus en plus jeune comme des citoyens responsables de leurs actes. Abaissement de l'âge pour exercer son droit de vote et être éligible à certaines fonctions, abaissement de l'âge de la responsabilité pénale...,

Mais l'entrée dans la société en tant qu'adulte autonome est de plus en plus tardive compte tenu des difficultés à obtenir un emploi stable, un logement autonome...

Le droit à des ressources financières en tant que jeune adulte sont reculés dans le temps ; à titre d'exemple on peut rappeler qu'en 1974 les jeunes demandeurs d'emploi qui ne s'étaient pas ouverts de droits au titre de l'indemnisation du chômage, pouvaient bénéficier d'une allocation d'insertion pendant 12 mois, d'un montant peu élevé mais non négligeable, similaire à celle que touchaient les jeunes dans des stages d'insertion environ 1200 F/mois (183 €). Le RMI n'est pas accessible aux jeunes qui ont quitté le foyer parental, le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est loin de permettre une vie autonome. Le jeune est toujours regardé comme un constituant ayant droit pour sa famille (fiscalité, allocations familiales...) et non pas comme un adulte en devenir. Il n'est pas étonnant dès lors que la responsabilité du rapport du groupe du conseil économique et social chargé d'une étude sur : « FAMILLES ET INSERTION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES ADULTES DE 18 A 25 ANS » ait été confiée au représentant de l'union nationale des associations familiales (UNAF).

A l'issue de cette étude, nous nous sommes demandé si la jeunesse, comme l'affirme de nombreux travaux de sociologues spécialisés est devenu une catégorie en soi, un nouvel état entre l'adolescence et l'âge adulte. L'allongement de la durée du temps entre la sortie du système scolaire est-elle de nature à constituer une caractéristique nouvelle choisie de la jeunesse ou une conséquence de l'évolution de la place faite à la jeunesse dans la société contemporaine ?

En conséquence les mesures spécifiques prises pour l'insertion dans l'emploi des jeunes tiennent-elles d'abord aux nouvelles caractéristiques des jeunes, ou sont elles un alibi pour tester la remise en cause d'acquis sociaux en matière de droit du travail.

Le rapport du commissariat général au plan de 2001 intitulé : « jeunesse le devoir d'avenir »⁶ répond en partie aux questions que nous nous sommes posées, c'est pourquoi nous l'avons tout particulièrement analysé au terme de l'étude.

L'avant propos rédigé par Jean Michel CHARPIN commissaire général au plan confirme notre constat considérant que l'insertion socio professionnelle des jeunes fonctionne mal, et que la société française n'est pas au clair avec ses représentations de la jeunesse et n'arrive

⁶ Commissariat général du plan : jeunesse le devoir d'avenir » la documentation française mars 2001 avant propos M. Charpin, préface D. Charvet, rapporteurs : Pierre-jean Andrieu, Francine Labadie, Marc-olivier Padis, Michel Théry

pas à analyser comment se définissent et s'enchaînent les étapes qui conduisent l'enfant dans sa famille à l'adulte dans son foyer autonome⁷.

La préface du rapport écrite par Dominique CHARVET⁸ replace la situation actuelle de la jeunesse en indiquant que le compromis socio historique qui a prévalu avec les « 30 glorieuses » que nous avons mentionné dans l'introduction et qui reposait sur l'intégration des jeunes dans la société par le travail à l'issue de leur cursus scolaire, quel que soit le niveau atteint, ne fonctionne plus. Des indicateurs concernant le taux de suicide des jeunes et les états de dépendance (alcool, drogue) sont des symptômes des difficultés qu'ils rencontrent pour entrer dans la société contemporaine, ces indicateurs sont malheureusement peu commentés par les médias.

Dans une phrase choc D. CHARVET résume bien ce que pense la société de sa jeunesse : « *si l'on dresse le bilan de notre jeunesse nous ne l'avons pas vraiment économisée ces 20 dernières années ... Nous avons fini par croire que le fait qu'elle vivait des problèmes faisait d'elle un problème* ». Pourtant, comme nous le montrons les questions et les pistes pour des réponses adaptées assurant une insertion sociale et professionnelle de la jeunesse sont connues des décideurs depuis le rapport de B. SCVHWARTZ de 1981.

Au contraire comme nous l'avons analysé avec les mesures « éphémères », les choix des politiques ont été vers la diminution des droits à l'autonomie financière des jeunes (politiques consistant à diminuer la couverture sociale des chômeurs en allongeant les durées de cotisations nécessaires pour bénéficier des allocations), mesure qui a touché particulièrement la jeunesse la renvoyant vers l'assistanat public auquel ils n'ont droit qu'à partir de 25 ans (RMI) , la dépendance familiale ou la débrouille ».

Qu'en est il dans ces conditions du « vivre ensemble » pour les jeunes ? La réponse donnée aux émeutes de fin 2005 dans les quartiers populaires ont montré que l'on n'allait pas dans le bon sens, quand le « ras le bol » des jeunes de banlieue est traité en termes de sécurité et d'action sociale et si peu comme une interpellation politique de la part des jeunes qui en ont été les acteurs.⁹

Alors, on peut s'interroger, les jeunes ne sont ils pas le reflet, les premières victimes des mouvements, voir des dysfonctionnements qui touchent notre société dans son ensemble. En mettant en place des mesures spécifiques pour les jeunes, les politiques publiques n'ignorent elles pas l'ampleur des changements qui ont affecté la société dans son entier ?

Dans ces conditions, les problèmes qui concernent la jeunesse en matière d'emploi, de logement, de construction de sa place dans la société, ne sont qu'une des facettes de problèmes plus globaux. Les évolutions concernant l'emploi, le logement, l'éducation ...touchent toute la société, mais les discours notamment sociologiques ont fortement influencé dans un sens plutôt négatif les politiques publiques, l'incertitude de l'avenir donnant une prime aux représentations négatives qui conduisent certains jeunes à répondre à ce que l'on attend d'eux en prenant en charge le mauvais rôle qu'on veut leur faire jouer.

⁷ Opus cité P. 9

⁸ Opus cité P.11-16

⁹ Opus cité : « *notre fonctionnement social loin de rappeler la dépendance des individus aux autres fait accroître qu'ils seront toujours plus indépendant les uns des autres ...la réflexion politique rejoint ici l'interrogation d'un certain nombre de penseurs de ce temps qui se demandent si nous voulons encore faire société* »

Quelques auteurs allant même jusqu'à considérer de manière positive l'allongement du temps d'insertion sociale qui serait du davantage à l'évolution des ambitions sociales des jeunes que lié aux dysfonctionnements du marché du travail¹⁰. Cette affirmation entraînant l'affirmation que la « jeunesse devient un processus de socialisation »¹¹. Les jeunes qui errent de stages non rémunérés en CDD ou en intérim ont plutôt l'impression de vivre la jeunesse, comme un processus de désocialisation.

Cette période entre l'enfance et l'autonomie, liée à une insertion socio professionnelle, pour les jeunes des classes populaires n'a rien à voir avec la transition que pouvait vivre les enfants des classes bourgeoises les siècles précédents. D'autant plus que l'égalité des chances à l'école reste encore un objectif à réaliser. Le lieu d'habitation, le statut social des parents sont encore des facteurs qui surdéterminent la réussite scolaire, et à diplôme égal les trajectoires sont meilleures pour ceux qui sont issus des catégories sociales les plus élevées dans la hiérarchie sociale».

*

Au terme de cette étude nous pouvons tirer quelques conclusions, et nous aventurer à avancer quelques pistes pour améliorer les conditions d'insertion socio professionnelle des jeunes et tout particulièrement ceux des classes populaires.

En premier lieu, le constat a été établi sur les difficultés de la jeunes depuis maintenant plus de 25 ans, Le rapport Schwartz comme nous l'avons vu établissait déjà un constat incontesté des causes des difficultés de la jeunesse, constat validé par tous les rapports successifs quel que soit leurs instigateurs.

De même, tous les gouvernants successifs mettent en avant l'urgence à traiter le chômage des jeunes. L'action gouvernementale a donc pour priorité de solutionner le problème, et pour cela il faut... mettre en place des commissions, des groupes de travail, à charge pour eux de faire des propositions, rarement suivies d'effets. A. JUPPE, Premier Ministre, déclare le 13 juin 1996¹² à l'issue d'une table ronde sur le sujet de l'emploi : « Le chômage des jeunes est inacceptable, il est traumatisant pour toute une génération et peut souvent devenir un facteur

¹⁰ O. Galland Sociologie de la jeunesse 3^{ème} édition A. Colin P.107 « On a trop tendance aujourd'hui, dans les commentaires courants concernant l'insertion des jeunes, à ne mettre en valeur que les phénomènes ayant trait au processus d'allocation : baisse des offres d'emploi, dysfonctionnement de la relation formation-emploi, phénomènes de file d'attente. On néglige ce qui a trait au processus complexe de formation des ambitions sociales : l'élévation continue du niveau de formation est sans doute liée à l'élévation du niveau d'ambitions, alors que celles-ci sont moins immédiatement ajustées à la structure effective des positions. Le processus de socialisation intervient donc de façon beaucoup plus complexe et plus longue pour parvenir à adapter les ambitions sociales à la structure des positions : l'allongement de la jeunesse n'est donc pas uniquement contenu dans un phénomène mécanique de file d'attente (processus d'allocation), il correspond aussi sans doute à une nouvelle période moratoire de socialisation postscolaire contribuant à l'ajustement itératif ambitions-positions. »

¹¹ O. Galland, *Opus cité* P. 58

¹² Dossier de presse pour la réunion de concertation sur l'emploi et l'insertion des jeunes P. 4

d'exclusion, il constitue un handicap extrêmement lourd au développement des capacités d'initiative et d'innovation de l'ensemble de notre pays.

Lutter contre ce fléau est notre absolue priorité. Le gouvernement s'y consacre tous les jours. .. L'Etat est mobilisé, mais vous le savez, rien ne se fera si nous ne sommes pas convaincus à tous les niveaux, du caractère nécessairement collectif de notre approche. »

Les représentants de la gauche lorsqu'ils ont été au gouvernement ont tenu des discours similaires, (nous avons cité dans le corps de l'essai les propos tenus par M. AUBRY lors de la présentation à l'assemblée nationale de la loi sur le programme NS/EJ).

Cependant, malgré leurs affirmations, les responsables de droite comme de gauche ne se sont pas donnés depuis plus de 30 ans des moyens d'intervention efficace, puisque le chômage des jeunes n'a pas sensiblement diminué, les courbes du chômage des jeunes ont en gros suivi les évolutions de la courbe général du chômage de la population totale. Par ailleurs, on peut s'interroger sur la volonté réelle des politiques de se donner les moyens de mieux connaître la situation de la jeunesse. Deux exemples :

- les statistiques de l'INSEE par catégories d'âge distinguent les âges années par année mais, dans les présentations, l'INSEE regroupe les classes d'âge de 5 en 5. Ainsi la catégorie 15-19 n'est pas un regroupement signifiant en matière d'insertion (obligation scolaire jusqu'à 16 ans), or l'analyse fine par année n'est quasiment pas réalisée. De plus entre un jeune de 21 ans sorti du système scolaire sans aucune formation ni diplôme et le jeune titulaire d'un BTS ou d'un DUT qu'y a-t-il de commun ?
- on compare systématiquement le chômage des jeunes à celui de la population totale cependant et nous l'avons signalé, une partie des jeunes si l'on se réfère à la catégorie 15-24 ans, est encore en études ; le chômage étant calculé en fonction de la population active et non pas de la population totale, les comparaisons inter âge sont biaisées. Ainsi, on sur représente le chômage des jeunes qui, bien que plus élevé que pour les autres catégories d'âge, ne l'est pas dans les proportions qui font trop souvent l'objet de communication officielle. On peut s'interroger sur le choix de cette présentation. A notre avis il n'est pas anodin car il permet de justifier des mesures spécifiques pour les jeunes visant au motif de faciliter leur insertion, à remettre en cause le contrat de travail en CDI comme contrat de travail ordinaire. Nous avons développé dans le corps de l'étude les tentatives de mise en place de contrats de travail spécifiques et à moindre coût pour les employeurs (CIP, CPE)¹³.

¹³ Il n'est pas inintéressant de rappeler lors de la conférence Genève 1982 les conclusions des statisticiens du travail :

« Les chômeurs comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui au cours de la période de référence étaient :

- Sans travail c'est-à-dire qui n'étaient ni pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié
- Disponibles pour travailler dans un emploi salarié ou non salarié durant la période de référence
- A la recherche d'un travail...

... Dans les situations où les moyens conventionnels de recherche de travail sont peu appropriés où le marché du travail est largement inorganisé ou d'une portée limitée où l'absorption de l'offre de travail est au moment considéré insuffisante où la proportion de main d'œuvre non salariée est importante, la définition standard du chômage donnée ci-dessus peut être appliquée en renonçant au critère de la recherche de travail.

Les étudiants, les personnes s'occupant du foyer et les autres personnes principalement engagées dans les activités non économiques durant la période de référence et qui satisfont aux critères exposés ci-dessus devraient être considérés comme chômeurs au même titre que les autres catégories de chômeurs et être identifiés séparément lorsque cela est possible ».

Les difficultés d'insertion de la jeunesse concernent-elles l'ensemble d'une génération ou seulement les jeunes issus des classes populaires ? La réponse à cette question est à la fois positive et négative, positive en ce sens que quelque soit le niveau d'études, les difficultés pour une insertion durable valent pour tous les jeunes comme nous l'avons montré avec la multiplication des stages, des CDD, du temps partiel et de l'intérim, mesures qui touchent plus les jeunes que les autres catégories d'âge ; la réponse est aussi négative dans la mesure où les jeunes des milieux populaires cumulent des problèmes de logement et de ressources financières, moins vécus par les jeunes issus de milieux plus favorisés. Ce qui est sûr, à ce niveau, et les enquêtes du CEREQ sur les générations « 92 » et « 97 » le confirment, moins les jeunes sont qualifiés plus ils ont des difficultés à s'insérer dans l'emploi durable.

Mettre en avant la question de la jeunesse pour aborder la question des difficultés d'insertion professionnelle d'une catégorie de la population, revient à considérer que les jeunes constituent une population spécifique devant être considérée comme telle. Ainsi on ramène seulement à un effet « âge » les difficultés de transition de la jeunesse, mais ainsi on laisse de côté ce que O. GALLAND nomme l'effet génération, l'évolution du contexte historique dans lequel nous nous trouvons. Le contexte économique, politique et social influe sur les conditions de vie, les choix, les représentations de l'avenir. Que veut dire l'allongement de la durée de la jeunesse, phase de transition quand cette augmentation résulte des difficultés d'obtenir une entrée durable sur le marché du travail

Tout comme nous avons essayé de montrer dans notre introduction que l'évolution du système productif ainsi que la modification du contenu et des relations de travail influent non seulement sur les comportements individuels mais aussi sur les rapports de force entre les divers groupes sociaux, la jeunesse ne nous semble pas devoir être analysée comme un groupe social « jeune », mais comme une composante d'un groupe plus large comprenant l'ensemble des premiers entrants sur le marché du travail¹⁴.

De ce fait il n'est pas étonnant de constater un décalage entre les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'action publique qui travaille prioritairement en fonction de l'âge et les changements dans le système de production et de gestion des entreprises qui, si elles affectent l'ensemble des salariés, touchent en priorité les nouveaux entrants sur le marché du travail¹⁵.

Plus grave, la construction d'une catégorie particulière en l'occurrence la catégorie « jeune » dont les limites sont fixées sur des critères aussi peu stables que l'emploi pérenne, la fondation d'une famille qui ne relève pas seulement de choix personnels, mais de la

¹⁴ Baudelot et Establet opus cité : « La situation des jeunes sur le marché du travail ne s'explique donc pas par leur âge mais par le fait qu'ils sont de nouveaux entrants », « Plutôt que de penser sous le concept unique de jeunesse l'ensemble des transformations observées dans l'agencement des calendriers, l'analyse attentive des données par sexe et niveau de diplôme suggère une autre hypothèse : les calendriers populaires sont déstabilisés alors que les calendriers des catégories supérieures sont simplement développés et recomposés » P. 59

¹⁵ Ces changements sont signalés par le rapport du commissariat général au plan P. 182 : « *La transformation du système productif, du contenu et de la relation du travail l'émergence d'une économie du savoir et de l'information l'allongement de la durée de vie, la recomposition de la famille, la redistribution des équilibres entre l'homme et la femme, entre vie privée vie professionnelle et vie publique bouleversent en profondeur nos certitudes et nos acquis et restructurent nos échelles de vie. Nos rapports au temps, au territoire, aux autres changent de nature et de sens. Gérer les incertitudes et réduire les inégalités face au changement sont bien les deux faces du défi auquel la question jeune nous confronte.* »

possibilité économique de construire la dite famille revient à faire reposer sur la jeunesse des difficultés qui ressortent des choix de société.

Cette problématique est accentuée malheureusement par certains travaux de sociologues contemporains : dans le deuxième chapitre du rapport « jeunesse devoir d'avenir » les rapporteurs portent un jugement sévère sur les analyses sociologiques conduites sur la jeunesse¹⁶.

Ces analyses sociologiques sont également remises en cause par les travaux de F. Lefresne qui montrent que la précarisation des parcours d'emploi traduisent le fait que les jeunes expérimentent en tant que débutants sur le marché du travail, les nouvelles formes de relations d'emploi, mises en place pour faciliter la flexibilisation recherchée par le système productif.

A ce stade deux remarques :

- Les approches pour résoudre les problèmes d'insertion sociale et économique de la jeunesse reposant sur un allongement de la durée de celle-ci sont inopérantes dans la mesure où elles mettent l'accent sur les conséquences des évolutions du marché du travail et de l'emploi et non sur les causes des dysfonctionnements.
- De ce fait, les analyses en termes du développement des « capacités d'individuation » des jeunes, si elles ont un sens pour les catégories sociales intégrées, en ont beaucoup moins pour les jeunes issus des classes populaires qui rencontrent des difficultés d'insertion durable. Que signifie l'individuation quand on n'a pas les outils pour l'exercer ? D'ailleurs appliquer indifféremment à toute une classe d'âge les mêmes critères d'évaluation relève de la mystification plus que d'une analyse approfondie. Ainsi quand les rapporteurs du plan déclarent : « que le risque est un facteur positif de construction des identités » (P. 55). La réponse donnée par les auteurs considère que le risque n'a pas la même signification pour tous les jeunes : « Enfin il faut compléter ce paysage en rappelant que les pratiques sociales des jeunes passent aussi par l'inactivité, par les rencontres informelles qui amènent à un usage intense de la rue, des espaces publics. Ces nouvelles pratiques « urbaines » peuvent déboucher dans certains cas sur des formes de « socialisation délinquante » P. 53. On n'est pas loin là de l'assimilation des classes populaires à une classe dangereuse...

Il ressort de ce que nous venons de mentionner que les réponses données par les pouvoirs publics aux difficultés d'insertion des jeunes, fondées sur l'amélioration de la qualification professionnelle, n'ont pas donné les résultats espérés. La jeunesse contemporaine n'a jamais

¹⁶ Opus cité : « Dire que l'on relève d'une catégorie jeune aussi longtemps que l'on n'est pas stabilisé dans l'emploi, que l'on a pas fondé une famille que l'on se trouve en formation ne va pas en effet sans poser quelques questions sur les lectures faites de ces situations en termes d'allongement de la jeunesse à une époque où, par ailleurs, on ne cesse de vanter la formation tout au long de la vie, l'instabilité familiale, et la mobilité professionnelle » ; P. 97

« L'émergence des jeunes comme catégorie en soi de l'action publique s'accompagne de la montée en puissance de représentations négatives des jeunes et de la jeunesse, perçus de manière de plus en plus prégnante comme un ensemble de problème à traiter voir un facteur de risque pour la société. Le choix du critère « proportion de jeunes » dans la population totale des quartiers comme indicateur de risque pour classer ces quartiers dans les priorités de la politique de la ville porte cette vision à son paroxysme ». P. 100

« la construction d'une catégorie jeune générique fondée exclusivement sur l'âge contribue à accréditer l'idée selon laquelle les problèmes de jeunes sont liés aux caractéristiques de cet âge. Une lecture sans doute contestable des travaux de la sociologie sur l'allongement de la jeunesse fournit une base idéologique à ce type de représentation » P. 143

été aussi qualifiée globalement et ses difficultés d'insertion durable n'ont jamais été aussi importantes...

Si, comme nous venons de l'écrire une certaine approche sociologique ne nous fournit pas tous les matériaux nécessaires pour comprendre et dégager des voies pour avancer dans la recherche d'outils pour une insertion durable des jeunes, qu'en est il d'une approche économique basée sur la rigidité du code du travail ne permettant pas à un marché du travail libéré des « carcans » du droit social d'intégrer plus aisément les nouveaux entrants sur ce marché et en particulier les jeunes.

Les pouvoirs publics sensibles à l'argumentation énoncée ci-dessus ont essayé deux types de réponses :

- Un abaissement des charges sociales versées par les entreprises, s'est traduit beaucoup plus souvent (cf. les nombreux travaux des services d'études statistiques) par un effet d'aubaine pour les employeurs que par la création d'emplois nets.
- La mise en place de contrats de types particuliers, revenant à remettre en cause le CDI, et/ou le SMIC. Nous avons suffisamment développé les réactions qu'entraîne la mise en œuvre de telles mesures pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir à ce stade.

Le code du travail n'est pas une entrave à une libre concurrence entre offreurs et demandeurs d'emploi, seule garantie d'une bonne allocation des ressources, mais repose sur le constat historique que les deux parties ne sont pas égales et qu'un arbitrage, souvent à l'issue d'un rapport de forces entre les parties, est nécessaire pour assurer une bonne garantie des droits des uns et des autres. La conception de l'Etat providence repose sur une conception qui a plus à voir avec la charité qu'avec une analyse du rôle de l'Etat. L'Etat providence correspond à une conception du salarié, du pauvre, comme étant un assisté ; en tout état de cause comme d'un citoyen de second rang, puisqu'il est dépendant et de fait considéré comme un incapable pris en charge au titre de la charité. C'est comme si toutes les luttes sociales qui ont abouti au code du travail actuel n'avaient pas existées. Il n'est alors pas étonnant que le groupe social qui a eu le plus à perdre en terme de « rente financière » liée à un rapport de force défavorable, profite d'une conjoncture plus propice pour remettre en cause les droits acquis par les salariés figurant dans le code du travail.

Mais, que peut-on faire pour améliorer la situation des nouveaux entrants sur le marché du travail et en particulier des jeunes ? Alors que l'effort financier depuis 25 ans a triplé en faveur des dépenses actives des pouvoirs publics selon les rapporteurs du plan. Peut-on mesurer la priorité accordée aux problèmes de l'insertion des jeunes avec une vue seulement comptable ? L'effort financier envers l'insertion des jeunes exclus est-il une preuve d'un traitement prioritaire ?

A nouveau un élément de réponse nous est fourni par les rapporteurs du plan quand ils écrivent au terme de leur diagnostic : « ... Ayant souligné les enjeux de l'intégration des jeunes dans une société en transition marquée par un nouveau régime de risques et ayant pris acte de la portée des choix collectifs antérieurs sur la situation des jeunes, il importe désormais de considérer la jeunesse comme une question politique à réinscrire dans une perspective historique de repenser l'action publique comme ayant à mieux organiser la succession des générations »¹⁷

¹⁷ Les auteurs ajoutent : « La transformation du système productif, du contenu et de la relation du travail émerge d'une économie du savoir et de l'information allongement de la durée de vie, recomposition de la

Les mesures préconisées dans le rapport semblent des pistes intéressantes :

- ***droit à l'éducation tout au long de la vie, un capital initial de formation de 20 ans garanti pour tous***
- ***allocation de formation, droit à l'expérience professionnelle (ni RMI, ni statut étudiant, ni allocation « jeune »***

Mais sont-elles suffisantes, dans la mesure où il semble qu'elles ne tiennent que partiellement compte du constat que les rapporteurs du plan ont effectué et que nous avons fait notre.

C'est pourquoi nous proposons les pistes complémentaires suivantes :

- Considérer que la majorité citoyenne et la majorité sociale ne sont pas différentes¹⁸ : ce qui veut dire que l'on arrête de traiter les problèmes de ressources financières des jeunes en référence à la famille d'origine. Ouvrir le droit à des ressources autonomes à partir de 18 ans et 16 ans pour les mineurs émancipés. Comment les jeunes peuvent-ils comprendre qu'ils sont responsables de plus en plus jeunes de leurs actes et que leur droit à l'autonomie est beaucoup plus tardif. Cette proposition entraîne notamment que soient revues, en faveur des jeunes, les dispositions fiscales permettant aux parents d'enfants poursuivant leurs études de les inclure au foyer fiscal jusqu'à l'âge de 25 ans. Assurer l'autonomie financière des jeunes dans la phase d'insertion permet l'autonomie de logement, dans la plupart des pays européens l'âge de la majorité civile est retenue comme l'âge d'ouverture du droit à un revenu minimum. Les jeunes majeurs sont titulaires de droits propres, non de droits dérivés, ils ne doivent plus être seulement des « donnant droit à la famille ».
- Faire des jeunes et des organismes qui les représentent, des acteurs à part entière de la construction des outils qui favoriseront leur insertion pleine et entière dans la société. Il est assez stupéfiant que le conseil national des missions locales (CNML) pas plus que les missions locales (ML) ne fassent pas pleinement participer à leurs instances des jeunes délégués par leurs pairs. Le conseil national de la jeunesse (CNJ) doit voir ses attributions augmentées, sa place reconnue au même titre que le conseil économique et social et ne pas être considéré comme un faire valoir des mesures gouvernementales, comme cela est trop souvent le cas.
- Mettre en place un droit à l'emploi pour les jeunes en recherche d'un premier emploi durable ne reposant pas sur des contrats de travail hors du droit commun. Prendre des mesures efficaces pour contrôler et interdire les abus concernant les contrats en alternance et les stages qui trop souvent ne sont qu'un moyen pour des employeurs peu délicats de bénéficier d'une main d'œuvre qualifiée à bon marché.

Ces mesures ne suffiront probablement pas à elles seules à résoudre, de manière durable, les difficultés d'insertion que rencontrent nombre de jeunes, mais elles auraient au moins le

famille redistribution des équilibres entre l'homme et la femme entre vie privée vie professionnelle et vie publique bouleversent en profondeur nos certitudes et nos acquis et restructurent nos échelles de vie. Nos rapports au temps au territoire aux autres changent de nature et de sens. Gérer les incertitudes et réduire les inégalités face au changement sont bien les deux faces du défi auquel la question jeune nous confronte. » P. 182

¹⁸ En excluant les jeunes majeurs du RMI on a constitué une majorité sociale différente de la majorité légale.

mérite de montrer que les générations en place mettent le problème de l'intégration des jeunes au cœur du débat de l'avenir de la société et elles semblent de nature à contribuer à redonner de l'espoir aux jeunes en difficultés.

Avant de mettre le point final, il est précisé que le fait de ne pas avoir soulevé les difficultés particulières rencontrées par les jeunes victimes de discriminations tenant à leur sexe ou à leur origine n'est pas un oubli mais a été voulu, car nous avons souhaité avoir un regard global concernant la jeunesse, cela ne veut pas dire que ces difficultés rencontrées par certains jeunes sont à négliger, elles se cumulent à celles exposées et doivent faire l'objet d'études mais dans un autre cadre.